

COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE  
TENUE A SAINT-ALBAN AURIOLLES LE 18 AOUT 1990

Monsieur Jacques ALLARD, Président, ouvre la séance devant 75 personnes, dont 30 adhérents.

Il remercie Messieurs les Maires de SAINT-ALBAN AURIOLLES et de LABEAUME, M. DESCOURS, Président de la FRAPNA ARDECHE, M. NOIRAUD représentant l'Association de Protection du Site DROME LAVERUDE, de leur présence, ainsi que toutes les personnes présentes.

Madame Josette JANDARD, Trésorière, présente le rapport financier faisant apparaître les chiffres suivants :

|                              |         |
|------------------------------|---------|
| - Recettes (adhésions) ..... | 3 100 F |
| - Dépenses .....             | 2 325 F |
| - SOLDE A CE JOUR .....      | 775 F.  |

Elle informe l'assistance que la cotisation reste valable jusqu'au 1er AOUT 1991 et rappelle que les membres actifs doivent être contribuables fonciers à LABEAUME ou à ST ALBAN AURIOLLES. Elle attire l'attention de tous sur le besoin d'alimenter la caisse de l'Association et incite les adhérents à susciter de nouvelles adhésions (que ce soit membres actifs ou également membres associés qui désireraient soutenir notre action).

Monsieur André GREGOIRE, Secrétaire, procède alors à la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Constitutive qui s'était déroulée en Décembre 1989.

Après approbation par les adhérents présents des rapports financier et moral, M. Jacques ALLARD rappelle les objectifs prioritaires de l'Association, à savoir :

- la propreté de la rivière,
- l'information des habitants de LABEAUME,
- le projet d'autoroute ardéchoise,
- l'état de la Calade

puis il ouvre le débat public.

Nous communiquons les chiffres pris sur les relevés de la D.D.A.S.S. concernant le Pont de Labeaume :

|                      | <u>10 Juillet 1990</u> | <u>10 Août 1990</u> |
|----------------------|------------------------|---------------------|
| Coliformes totaux    | 1800 pour 100 ml       | 4000 pour 100 ml    |
| Coliformes fécaux    | 400 pour 100 ml        | 1200 pour 100 ml    |
| Streptocoques Fécaux | 60 pour 100 ml         | 700 pour 100 ml.    |

qui devaient être affichés sur le lieu de baignade et en Mairie.

Nous faisons part à Monsieur le Maire de notre étonnement quant à la station d'épuration qui avait été construite à LABEAUME et qui a tout simplement été déconnectée pour être remplacée par une fosse septique domestique de moindre efficacité. Monsieur le Maire nous fait part des protestations qu'avait soulevé cette station (odeurs, bruits, etc...)

Ne faudrait-il pas, pour la saison prochaine, remettre en fonctionnement cette station qui semble en état en s'attachant à en faire disparaître les nuisances ?

Pour ce qui est d'une nouvelle station d'épuration, Monsieur le Maire précise qu'il lui est difficile de faire adopter cette création par le Conseil Municipal. Il a fait réaliser une étude par un bureau compétent et le coût de la station édifiée de l'autre côté du pont, serait de 750 000 F. MM. CHEMETOV et DESCOURS rappellent que des subventions importantes peuvent être obtenues pour la réalisation de station d'épuration ce qui en réduit considérablement le coût)

En ce qui concerne le mauvais état de la Calade, Monsieur le Maire invoque une nouvelle fois le coût important des travaux à réaliser, sans toutefois pouvoir avancer de chiffre. Nous lui demandons de bien vouloir faire établir un devis des diverses possibilités susceptibles d'être acceptées par l'Architecte des Bâtiments de France et évoquons l'éventuelle participation à l'effort qui serait consenti par la commune de certains riverains et habitants de Labeaume désireux de voir la Calade redevenir une voie praticable.

Nous avons ensuite évoqué l'insuffisance de l'information municipale. A la suite de notre demande d'une meilleure information des administrés, et en particulier de l'affichage obligatoire du procès-verbal des Conseils Municipaux et de toutes les informations concernant la vie de la Commune, nous apprenons l'existence d'un Bulletin Municipal distribué exclusivement aux "maisons ouvertes" de LABEAUME. Nous demandons que ce bulletin soit mis à la disposition de TOUS les administrés, soit par distribution à leur domicile, soit laissé à leur disposition en Mairie.

Monsieur GRANIER intervient alors pour expliquer que les résidents ne veulent et ne peuvent pas comprendre l'âme des ardéchois, qu'ils manquent de "gentillesse" dans leurs rapports et que rien ne les autorise à exiger d'être informés des décisions prises par le Conseil Municipal. Une discussion très animée suit cette intervention très controversée et laisse tout le monde sur ses positions.

Nous renouvelons notre demande de siège social à LABEAUME. Monsieur le Maire prétexte la non communication de nos statuts pour expliquer son silence à ce sujet.

M. LAVAURE lui rappelle qu'il lui a porté lui-même les dits statuts, accompagné de M. André GREGOIRE, en Février et qu'une réunion du Conseil Municipal a eu lieu en Mars. Nous demandons à Monsieur le Maire de bien vouloir mettre cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Certains habitants de ST ALBAN AURIOLLES expriment leur sentiment de ne pas se sentir très concernés par les préoccupations de notre Association et regrettent le ton polémique du débat. Madame SEVENNIER et M. ROUSSEL font part des difficultés qu'ils rencontrent à faire respecter leur droit de propriété sur leur plage du fait d'AREPOS.

Monsieur Alain CHALVET, mandaté par l'Association SPORT ET NATURE, souligne que les problèmes de propreté de la rivière doivent être vus dans leur globalité, en partant de VALGORGE jusqu'à l'Ardèche. Il est rejoint dans cette idée par M. DESCOURS. A ce sujet, une entrevue sera demandée à Monsieur LACOUR, Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Beaume, dès que son état de santé le permettra.

Monsieur MERLUZZI intervient pour contester la constitution de notre Association. Il signale également l'existence d'objets encombrants déposés près des poubelles.

M. BEAUSSIER, de ST ALBAN AURIOLLES, prône la concertation et accepte de prendre contact avec le Bureau de notre Association pour discuter des actions positives réalisables.

En réponse à une question sur l'éventualité d'une piste de trial, Monsieur le Maire de ST ALBAN AURIOLLES nous informe qu'une demande de permis a bien été déposée, suivie d'une autre demande concernant un terrain situé plus haut, mais que, pour l'instant, aucune suite n'avait été donnée.

L'autoroute ardéchoise étant alors évoquée, M. NOIRAUD porte à la connaissance des participants les derniers renseignements recueillis par son Association au sujet du tracé. En résumé, il semble que ce dernier ne soit pas encore déterminé mais qu'il y ait lieu de demeurer très vigilants. Une réunion doit se tenir le 21 SEPTEMBRE à ce sujet. M. ALLARD prend date et pense y représenter notre Association.

. . .

M. DESCOURS confirme le désir de conciliation et de collaboration qui anime les adhérents de VIVRE A LABEAUME et se sert de l'exemple de l'Association venant de se créer à GROSPIERRE au sujet d'une décharge incommode pour l'entourage, pour illustrer le fait qu'une association peut très bien être perçue comme une force complémentaire et non comme l'expression d'une opposition.

Il présente également la FRAPNA ARDECHE et après un vote, les adhérents présents décident, à l'unanimité, d'affilier notre Association à la FRAPNA. Celle-ci nous permettra d'obtenir facilement de nombreux renseignements nécessaires à la poursuite de notre action et de bénéficier du soutien d'une association reconnue d'utilité publique.

A 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes de leur participation, et après avoir levé la séance, invite tout le monde à se réunir autour du pot de l'amitié.